

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

8/11/2012

Dossier complet le

8/11/2012

N° d'enregistrement

F091 12 P0117

1. Intitulé du projet

Complexe sportif d'une superficie de 8,3 hectares sur la commune de
Cournonterral

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cournonterral

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BREYSSE Thierry, maire

RCS / SIRET

2 1 3 4 0 0 8 8 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

38°

Construction d'équipements culturels, sportifs
ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de
1000 personnes et moins de 5000 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

complexe sportif comprenant un terrain d'honneur de football avec
vestiaires, tribunes et Club house, un terrain annexe football/rugby,
8 courts de tennis, une piste d'athlétisme

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Déclaration d'utilité publique

Déclaration au titre de la loi sur l'eau n°34-2012-00015

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

demande de déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du projet	8,3 hectares environ
Surface de plancher estimée	703 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue cynisca
34 660 COURNONTERRAL

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 43 ' 40 " E Lat. 43 ° 33 ' 22 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de créer un véritable pôle d'équipements publics à vocation sportive et de loisirs qui doit rassembler sur un même site plusieurs équipements différents mais très complémentaires. Ce projet est en proximité immédiate avec la piscine communautaire POSEIDON.

L'objectif est de répondre aux besoins des associations sportives du village, des structures municipales (centres de loisirs) et des écoles de la commune, en termes de confort de pratique avec des équipements de qualité répondant aux dernières normes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se réalisera en deux phases, qui se dérouleront elles-mêmes en plusieurs temps, selon le rythme des acquisitions foncières.

Le programme de construction comprend dans un 1er temps

- 1 terrain d'honneur de football (niveau 4) au revêtement synthétique pour jeux à 11
- 4 courts de tennis normalisés et entièrement équipés ; 3 seront traités en béton poreux et 1 en terre battue
- une piste d'athlétisme et une aire de jeux
- l'éclairage des terrains conforme aux normes en vigueur

en phase 2 :

- 4 courts de tennis supplémentaires
- 1 terrain annexe de football et rugby au revêtement synthétique

Ces équipements seront complétés par 4 installations bâties d'environ 703 m² de Surface de plancher (vestiaires foot 392 m², club house 126 m², club tennis 86 m² et vestiaires terrain de football secondaire 99 m²) assurant le fonctionnement du complexe sportif

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est destiné à recevoir les activités des associations sportives, des centres de loisirs communaux (ALSH, CLSH), des écoles élémentaires de la commune, et quelques manifestations sportives de très faible envergure.

L'accès des clubs, centres de loisirs et établissements scolaires se fait sous contrôle de la commune et dans la limite des possibilités techniques de la commune. En ce qui concerne les manifestations sportives des associations, celles-ci sont limitées par les moyens humains et matériels de la commune. En effet, ces manifestations nécessitent le prêt de matériel communal transporté et installé par les équipes techniques.

Ces équipements n'ont pas vocation à recevoir de grands tournois sportifs ou des manifestations importantes. Leur création est destinée à permettre à l'ensemble des associations sportives d'offrir à leurs adhérents des structures permettant l'exercice de leurs activités hebdomadaires dans de bonnes conditions.

La gestion du planning d'occupation du site est assurée par la ville.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet couvre une surface d'environ 8 hectares dont il est constaté sur le terrain, en 2012, que 40 % sont cultivés en blé ou vignes. Ce pourcentage est ramené à seulement 26 % si on soustrait la vigne appartenant à la commune (AS 274) qui est cultivée jusqu'au lancement du projet. Les 60 % restant sont en landes, friches ou gravats

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La zone NDnsl a été créée en décembre 2005 puis une extension est intervenue par révision simplifiée approuvée le 23 décembre 2009.

Dans cette zone ne sont admises que les installations et constructions nécessaires aux services publics à vocation sportive et de loisirs ou d'intérêt général

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 3424-0000 Plaine de Fabrègues à Poussan
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Vallée du Coulazou approuvé le 23/09/2002. Le projet et ses futurs ouvrages de rétention sont situés en dehors de la zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZRE (Zone de répartition des eaux)
dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapproché (PPR) ni dans un périmètre de protection éloigné (PPE) d'un captage AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la ZPS "plaine de Fabrègues-poussan" (FR9112020) englobe le périmètre de la zone de projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau pour l'arrosage
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Millieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le document "étude environnementale et dossier d'incidence sur le site natura 2000 FR9112020 « Plaine de Fabrègues-Poussan » établi en juin 2011, indiquait que le projet de révision du POS en vue de l'extension de la zone NDnsl n'a pas d'incidence sur la ZPS FR 9112020 et n'affecte en rien ni les sites de reproduction ni les espaces de fonctionnalité des oiseaux remarquables.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace concerné est classé en zone Ndnsl donc naturelle. 60% de la superficie totale sont non cultivés (landes, friches, entrepôt de gravats), 26 % sont cultivés par des exploitants et les 13 % restant correspondent à une vigne appartenant à la commune destinée à l'arrachage au démarrage du projet. Le projet ne concerne pas d'espaces forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe bien un aléa faible à moyen concernant les argiles gonflantes mais la localisation de ces argiles gonflantes (à l'extrême nord du territoire de la commune) est très éloignée du site du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit généré correspond aux activités sportives qui seront pratiquées sur le site. Les nuisances sonores qui le concernent sont celles de la RD5 et de la RD114, voies non classées pour les tronçons concernés au titre des nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éclairage su site et de la voie d'accès.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets hydrauliques uniquement en débit de fuite des eaux des 2 bassins de rétention sur le site. Ce débit de fuite est rejeté in-fine dans le Coulazou via des fosses agricoles. Les bassins sont munis de bas à décantation et sont végétalisés afin d'abattre la pollution chronique au milieu aquatique superficiel. De même les ouvrages de sortie des bassins sont munis d'une vanne martelière et d'une cloison siphonide contre la pollution accidentelle.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parti d'aménagement architectural et paysager (traitement paysager intégrant la végétation, les chemins existants et la topographie, traitement paysager des bassins de rétention) du projet valorisera ce secteur actuellement en mutation et l'insérera dans la trame urbaine du village
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agriculture : le projet impacte 0,6% de la surface AOC de la commune. L'INAO consulté en 2009 a confirmé que ce secteur était partiellement abandonné par l'agriculture, et n'a pas émis d'objection à l'encontre de l'extension de la zone NDnsl.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

En effet, l'usage de ces équipements réservés aux associations, écoles et services municipaux fait que simultanément le nombre d'usagers sur le site sera loin d'atteindre les 1000 personnes.

les tournois sportifs qui pourraient éventuellement être organisés, ne pourront pas l'être simultanément compte tenu des contraintes techniques de la commune (matériels nécessaires, disponibilité des personnels techniques municipaux pour livraison, installation).

La situation ne s'est d'ailleurs pas présentée jusqu'à présent, car les associations évitent elles-mêmes de se concurrencer.

Recevoir 1000 personnes simultanément sur l'ancien plateau sportif ne s'est jamais produit, et ne semble pas réaliste sur le futur plateau sportif pour les raisons ci-dessus énoncées.

La volonté de la commune est que la vocation de ces équipement reste à dimension locale. La mairie a toujours veillé, et continuera en ce sens, à la bonne gestion des événements et le planning d'occupation du site est respecté par tous.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 6 : (voir § 6.1) - "Etude environnementale et dossier d'incidence sur le site Natura 2000 FR9112020 « Plaine de Fabrègues-Poussan » établi" en juin 2011
annexe 7 : (voir partie N°4) Notice de présentation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à COURNONTERRAL

le, 05 novembre 2012

Le Maire, Thierry BREYSSE

Signature

